

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 août 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 6 août 2019, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente de la Pologne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de la République de Pologne, le Conseil de sécurité doit tenir, le 20 août 2019, un débat ministériel dont le thème sera intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient ». Pour aider à orienter le débat, la Pologne a élaboré le document de réflexion ci-joint (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

L'Ambassadrice
(Signé) Joanna **Wronecka**



Annexe à la lettre datée du 6 août 2019 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Document de réflexion à l'intention du Conseil de sécurité en vue du débat sur le thème intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient », qui se tiendra le 20 août 2019

Introduction

Au fil des siècles, le Moyen-Orient a contribué à notre histoire et à notre civilisation communes. Compte tenu de son capital humain, en particulier des jeunes générations et de leurs aspirations, il est essentiel de relever les défis à la paix et à la sécurité dans la région. La concomitance des fractures ethniques, religieuses et idéologiques a entraîné une escalade des tensions politiques qui se sont transformées en conflits militaires ouverts et s'expriment par l'activité terroriste. La Pologne propose que le Conseil de sécurité tienne un débat intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : Menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient » le 20 août 2019. L'objectif de cette réunion est de réfléchir aux moyens d'apaiser les tensions causées par l'évolution récente de la situation dans le golfe Persique et d'autres événements, et de concourir de manière constructive au règlement du conflit dans la région.

Généralités

L'évolution de la situation au Moyen-Orient est au centre de l'attention de la communauté internationale depuis des décennies. Ses ramifications s'étendent bien au-delà des frontières des pays touchés, compromettant ainsi la paix et la sécurité régionales. Compte tenu de la complexité de cette situation et du grand nombre d'acteurs impliqués, trouver une solution politique aux conflits modernes s'est avéré extrêmement difficile.

En raison des conflits en cours, nous assistons à un certain nombre de crises humanitaires dans la région. Ces défis humanitaires ne peuvent être relevés que grâce à la coopération internationale, et seulement si toutes les parties respectent les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Seules des résolutions politiques combinant des processus de réconciliation dignes de ce nom à de véritables réformes politiques, économiques et dans le domaine de la sécurité peuvent conduire à une paix durable.

Objectifs du débat

Faire valoir la pertinence d'un débat sur la stabilisation générale du Moyen-Orient et trouver des solutions aux principaux problèmes auxquels se heurte la région restent les objectifs les plus urgents pour assurer la paix et la sécurité internationales. Il est important d'examiner les défis auxquels sont confrontés les pays du Moyen-Orient d'un point de vue horizontal pour s'attaquer aux causes profondes des crises. Pour tout cela, il est dans l'intérêt de la communauté internationale de souligner le rôle moteur de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, dans les négociations et les processus de paix au Moyen-Orient.

L'objectif principal du débat est de discuter des mesures pratiques à prendre pour relever ces défis en mettant l'accent sur :

- **L'importance du respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme dans le contexte des conflits en cours et de la lutte contre le terrorisme.**

Il est crucial de souligner les conséquences négatives que les conflits dans la région ont sur l'ensemble des sociétés touchées par la violence qui s'ensuit. Notre priorité absolue est d'assurer aux civils, en particulier aux enfants, aux femmes, aux personnes handicapées et aux membres des minorités religieuses, un accès complet, rapide, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire, car l'urbanisation de la guerre a causé de lourdes pertes parmi eux. Il importe également de renforcer encore la protection des droits humains des personnes détenues et condamnées.

- **Le fait que tout conflit armé potentiel pourrait compromettre la stabilité régionale et les systèmes étatiques et entraîner des flux de réfugiés et de migrants.**

Le rétablissement de la paix sociale et de la croissance économique doit être considéré comme une condition *sine qua non* pour ce qui est d'assurer la stabilité après un conflit. Les réformes structurelles ont fait l'objet de bien des débats, mais d'un engagement cohérent plutôt limité en faveur de l'action. L'esprit d'entreprise est essentiel au règlement des problèmes sociaux. La répartition inégale de la richesse crée des inégalités sociales et fausse l'économie. Les groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les membres des minorités religieuses, devraient être protégés. En outre, le renforcement de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la promotion de l'inclusion économique et sociale et la fourniture équitable de services de base contribueront au rétablissement de la stabilité dans les zones sortant d'un conflit ainsi qu'à la prévention de la radicalisation et de la résurgence des conflits.

- **La nécessité d'assurer un niveau d'éducation approprié dans les zones de conflit et sortant d'un conflit afin d'offrir aux sociétés concernées de meilleures perspectives sociales et économiques.**

En conséquence des conflits en cours dans la région, une génération d'enfants, en particulier de filles, a été privée de la possibilité d'apprendre et de développer ses compétences, ce qui est nécessaire pour devenir un membre productif de la société. L'absence du rôle éducatif et social de l'école dans leur vie limite les possibilités de trouver un emploi et peut amener à la radicalisation.

- **La nécessité de préserver le patrimoine culturel afin de cultiver les identités.**

Le Moyen-Orient a été particulièrement touché par les dommages que les conflits ont causés à ses sites historiques. L'engagement à protéger la culture riche et diversifiée de la région est une condition importante de la coexistence pacifique. Les efforts visant à préserver le patrimoine matériel et immatériel contribuent à promouvoir le dialogue interreligieux et interculturel qui constitue un cadre crucial pour la réconciliation.

- **L'examen des moyens de contrer les menaces posées par la prolifération des armes de destruction massive (ADM), de leurs vecteurs et des systèmes conventionnels avancés parmi les acteurs étatiques et non étatiques.**

Il est nécessaire de faire mieux respecter la Convention sur les armes chimiques, d'en assurer l'universalisation et de promouvoir des mesures plus globales dans la lutte contre le terrorisme au moyen des instruments internationaux existants. Le sentiment d'insécurité et d'instabilité dans la région nuit au débat sur la

politique de sécurité. Il est indispensable de créer des mécanismes régionaux efficaces de règlement des différends et d'élaborer des mesures de confiance pour instaurer et maintenir la confiance durant les différentes phases des conflits. À cette fin, nous devrions nous inspirer de l'expérience et des meilleures pratiques des organisations régionales, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Questions à examiner

- Quelles sont les causes profondes des tensions au Moyen-Orient qui menacent la paix régionale et internationale et comment l'ONU pourrait-elle y remédier ?
- Comment élargir et renforcer les mesures de confiance au Moyen-Orient et quel devrait être le rôle du Conseil de sécurité et des autres acteurs extérieurs à la région ?
- Comment éviter la propagation des griefs socioéconomiques ? Comment libérer un potentiel de développement du Moyen-Orient en termes d'eau, de ressources naturelles, de réglementation du travail, d'agriculture et de qualité des institutions ? Comment répondre efficacement aux défis mondiaux tels que le changement climatique, qui alimentent les tensions locales et représentent donc un risque pour la sécurité ? Comment faire en sorte que les femmes participent pleinement à la vie politique, sociale et économique et qu'elles bénéficient également de ces ressources ? Quels aspects pratiques des politiques de développement et de la coopération technique pourraient être pris en considération pour favoriser la stabilisation générale du Moyen-Orient et trouver des solutions aux principaux problèmes de la région ?
- Comment répondre aux préoccupations liées à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans la région ? Comment faire en sorte que les personnes et les acteurs étatiques ou non étatiques responsables de violations des règles de non-prolifération des armes de destruction massive et des normes du droit international aient à répondre de leurs actes ? Que faut-il faire pour renforcer la sécurité maritime et aérienne au Moyen-Orient ?
- Quelles mesures pratiques pourraient être appliquées pour lutter contre les différentes formes d'activités terroristes dans la région, notamment les sanctuaires, l'accès aux nouvelles technologies, les réseaux de financement et la propagande ?
- Comment contrer les cybermenaces, y compris les menaces visant l'infrastructure énergétique, en promouvant des mécanismes de coopération propres à décourager les cyberincidents majeurs au Moyen-Orient et à y réagir ?
- Quels sont les moyens d'obtenir un soutien accru des Nations Unies pour assurer une aide humanitaire globale dans les zones sortant d'un conflit et dans les zones encore touchées par des conflits armés, ainsi que pour coordonner les mesures collectives avec les efforts individuels déployés par les États Membres ?